



DÉCISION

N° : 2025-015

Exécutoire le : 06 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 01 FEV. 2025

Visée le : 06 FEV. 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché N°23063 Lot 2
Accompagnement RSI et Cybersécurité
Avenant n° 01 relatif à des prix nouveaux et augmentation du maximum annuel

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 26/04/2024 à l'entreprises Formind

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Lors de la réalisation du Lot n°2 ce marché, la mise en œuvre de prestations complémentaires et l'augmentation du montant annuel de l'accord-cadre ont été jugés nécessaires.

En effet, à la suite de cette mise en œuvre :

- De nouvelles opportunités de développement du produit ont été prises et certaines prestations non chiffrées au sein du bordereau des prix unitaires initial s'avèrent nécessaires, en particulier concernant la tenue de multiples sessions de sensibilisation initiale en présentiel sur une journée.
- Le montant maximal annualisé du Lot n°2 est jugé légèrement trop faible pour permettre la tenue conjointe de sensibilisations auprès des agents, d'une campagne d'information et de campagnes de phishing pour renforcer la résilience de Grand Lac face aux cybermenaces. Il est donc passé à 9 350 € HT / an

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- FORMIND

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.

2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 23/01/2025 09:01:27





Marché n°23063
Accompagnement RSSI et sensibilisation
cybersécurité

LOT N°2
Sensibilisation étendue à la sécurité du système d'information

AVENANT N°1

ENTRE

Grand Lac Communauté d'Agglomération domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression « Grand Lac »

D'UNE PART,

ET

L'entreprise FORMIND, domiciliée 43 rue Camille Desmoulins - 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par Lydia Mayou Business Developer, et désigné ci-après par l'expression « Titulaire »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de prestations intellectuelles relatif ayant pour objet une assistance organisationnelle et opérationnelle relative à la sécurité des systèmes d'information (SSI), Grand Lac a confié au Titulaire, la mise en place d'une sensibilisation étendue à la sécurité des systèmes d'information (SSI) dans le cadre du lot n°2 et pour un montant maximal annualisé de 8 500 € HT (10 200 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure MAPA d'accord-cadre à bons de commande avec un maximum fixé en valeur et décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Accompagnement RSSI
- Lot n°2 : Sensibilisation étendue à la sécurité du système d'information

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation du Lot n°2 ce marché, la mise en œuvre de prestations complémentaires et l'augmentation du montant annuel de l'accord-cadre ont été jugés nécessaires.

En effet, à la suite de cette mise en œuvre :

- De nouvelles opportunités de développement du produit ont été prises et certaines prestations non chiffrées au sein du bordereau des prix unitaires initial s'avèrent nécessaires, en particulier concernant la tenue de multiples sessions de sensibilisation initiale en présentiel sur une journée.
- Le montant maximal annualisé du Lot n°2 est jugé légèrement trop faible pour permettre la tenue conjointe de sensibilisations auprès des agents, d'une campagne d'information et de campagnes de phishing pour renforcer la résilience de Grand Lac face aux cybermenaces.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Le montant maximum annuel du marché est impacté sur la base d'une augmentation de 10% sur le Lot n°2, à savoir 9 350 HT (11 220 € TTC) contre 8 500 € HT (10 200 € TTC) initialement prévu par l'accord-cadre.

Les prix suivants est ajouté au bordereau des prix unitaires (BPU) du Lot n°2.

Code prix	Prestation	Max. participants	Typologie	Unité	Délai d'exécution à compter du bon de commande	Montant € HT	TVA	Montant € TTC
SEN-A7	Formations-Sensibilisations ciblées multiples	12 personnes	Sur site, frais de déplacement compris	Forfait journalier	60 jours	1 800,00	20%	2 160,00
SEN-A8	Sensibilisations initiales descendantes multiples	40 personnes	Sur site, frais de déplacement compris	Forfait journalier	60 jours	1 700,00	20%	2 040,00
SEN-A9	Sensibilisations recyclages multiples	40 personnes	Sur site, frais de déplacement compris	Forfait journalier	60 jours	1 860,00	20%	2 232,00

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Issy-les-Moulineaux
Pour la société Formind,

À Aix-les-Bains,
Pour Grand Lac

Mme Lydia Mayou
Business Developer de Formind

M. Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

Signé électroniquement pour le Président, par délégation, #signature2#
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 23/01/2025 09:01:11



Signé électroniquement par :
Gregory DEMULE
Le 22/01/2025 à 11:26

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-15 : Marché N.23063 Lot 2 - Accompagnement RSSI et Cybersécurité - Avenant n. 01 relatif à des prix nouveaux et augmentation du maximum annuel

Date de transmission de l'acte : 06/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 06/02/2025

Numéro de l'acte : dec897 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250123-dec897-CC

Date de décision : 23/01/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats